

Compte rendu de la 1^{ère} réunion du conseil d'école MATERNELLE GRANDS CHAMPS PARIS 20 le lundi 17 octobre 2016 (18h)

MEMBRES		Présent(e)s	Excusé(e)s
Directrice	Madame CASTAGNAC		P
Enseignants	Mesdames DEGAS, GARREAU, GONIN, GREFFE, HERMAS, ROBERT, SINNAS, Messieurs KAHANE, MZOUGH		PPPPP PPP PP
RASED	Mesdames BAUDONNIERE,		E
Médico-Sociale	Mesdames STAHL, HENGY		E E
Péri scolaire	Mesdames SCHAREN, COHEN		P E
DDEN	M		
IEN	Madame BITARD		E
Mairie	De Paris : - du 20 ^e : Monsieur LARIBLE		
Représentants parents	Pour la FCPE: Titulaires : Nadège TURCO, Christèle MARANO, Dominique SCHWOB, Nadège RANTRUA Suppléants : Claire DERAM, Julie JAWORSKY, Emmanuelle FRANCESCHI, Stéphanie JANIN-REINER Pour l'APE: Titulaires : Monsieur BENAROCHE, Alexandra GIBERT Suppléants : Mélanie-Lan DOREMUS		PPP PP PPP PP P

1. LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

1.1. Les enseignants

3 nouveaux enseignants :

- PS9 Madame Sarrodgini DANASSEGARANE
- PS9 Madame Léopoldine DEGAS
- GS1 Monsieur Karim MZOUGH

1.1. Les ASEM, les ATE

4 nouvelles ASEM (1 ASEM par classe):

- Aurélie GONZALES PS9
- Liana ALVES DE CALDAS PS7
- Julie BLANCHÉDIN PS8
- Laure PICHAVANT GS2

Nous gardons nos 3 ATE

1.2. Accueil des parents élus

Rappel du rôle des parents élus (un document explicatif est distribué) et de l'importance des réunions du conseil d'école.

1.3. Elections

électeurs inscrits 482 - votants 228 Taux de participation - 47,30% (en augmentation 39,53% en 2015)

155 suffrages exprimés pour FCPE - 6 sièges

69 suffrages exprimés pour APE - 3 sièges

La liste de vos représentants de parents est affichée sur les tableaux à l'extérieur et dans le hall.

1.4. Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est établi et porté au vote chaque année par le conseil d'école compte tenu des dispositions du règlement départemental et validé par l'Inspecteur de l'Éducation nationale.

Pas de changement par rapport à celui de 2015/2016

19 votants – 19 /19 votes pour - Le règlement intérieur de l'école est approuvé.

1.5. Conditions d'organisation du dialogue entre l'école et les parents

- Rencontres directrice - parents/familles des futurs PS en mai et juin
- Réunion d'accueil pour les parents/familles des futurs PS en juin
- Réunions de rentrée : une grande réunion d'école, des réunions de classe
- La réunion de rentrée a eu lieu avant celles de chaque classe et est commune avec le périscolaire (un seul temps de présence pour les parents).
- Réunions des enseignants - parents/familles en cours d'année, sous la forme de « visite de classe » (courant janvier et mai).
- Rencontre parents - enseignants et parents - directrice sur rendez-vous
- Pochette ou cahier de liaison
- Affichages
- La création d'une liste de diffusion a permis des échanges par courriel.
- Café des parents (organisé par la FCPE)- Un premier a eu lieu en septembre, d'autres auront lieu dans le courant de l'année
- Un samedi matin de janvier le goûter de la galette + une bourse aux livres organisés par la FCPE. Les Parents FCPE demandent s'il serait envisageable d'associer cette animation aux visites de classe. Les enseignants ne sont majoritairement pas pour travailler un samedi.
- Réunions parents élus FCPE – parents (la première a eu lieu le vendredi 14 octobre)

1.6. Effectifs 2015/2016

L'effectif à ce jour est le suivant :

PS	MS	GS	TOTAL/ classe	N° classes	Nom et prénom du titulaire prévu sur chaque classe	Quotité service
27				PS9	DEGAS Léopoldine DANASSEGARANE Sarrodgini	50% 50%
28				PS8	GARREAU Valérie	
27				PS7	SINNAS Anita	
	24			MS6	KAHANE Pierre	
	26			MS5	GREFFE Stéphanie	
	27			MS4	ROBERT Charlotte	
		30		GS3	GONIN Sylvie	
		31		GS2	HERMAS Véronique	
		31		GS1	MZOUGHJI Karim	
82	77	92	251			

1.7. Prévision effectifs 2016/2017

En cette période de l'année, le rectorat et la mairie ont besoin de connaître les effectifs de rentrée pour mettre en place la carte scolaire (ouverture ou fermeture de classe, changements dans le périmètre scolaire, ...). Une demande va être rapidement adressée aux parents :

Y aura-t-il des départs d'ici la rentrée 2017 ?

Enfants entrants en PS à la rentrée 2017 ?

Et pour les GS, quelle école élémentaire pour le CP ?

Les parents s'inquiètent de savoir si la carte scolaire va être modifiée. La réponse sera très prochainement apportée par la mairie.

1.8. Les ressources humaines

- 1 directrice, 10 enseignants, 1 enseignant remplaçant à mi-temps
- 1 gardienne titulaire
- 9 ASEM (mais 3 à 80%) et 3 ATE
- Médecin scolaire - (contact en affichage)
- Assistante sociale - (contact en affichage)
- Le RASED - Psychologue scolaire + Maître E + Maître G : (contact en affichage).

Madame CASTAGNAC présente le RASED: Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté est un dispositif de l'Education Nationale composé d'un psychologue, et de deux enseignants spécialisés option E (chargé de l'aide à dominante pédagogique) et G (chargé de l'aide à dominante rééducative).

Les élèves en difficultés légères et passagères peuvent être aidés par les maîtres E. Désignés par l'enseignante et avec accord du RASED et des parents, ils sont suivis en petits groupes généralement sur une période courte.

2. LE PROJET D'ECOLE

Il n'y aura pas de nouveau projet d'école cette année. Les actions du projet d'école 2013/2016 seront prolongées. Le bilan 2013-2016 sera dressé en **P1** 2016-2017 et la réflexion du projet d'école 2017-2020 sera entamée en **P3** 2016-2017 et sera en relation avec le projet académique (projet non encore défini à ce jour).

2.1. Le carnet de suivi des apprentissages

Le suivi des apprentissages et la communication des progrès des élèves reposeront sur deux outils :

- un carnet de suivi des apprentissages, renseigné tout au long du cycle 1, qui est en cours de construction par l'équipe (de nombreux temps de réunion y sont consacrés);
- et une synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin de la dernière année du cycle 1, qui est un document national.

2.2. La charte de la laïcité

La Charte de la laïcité est affichée dans le hall, elle a été présentée aux familles pendant la réunion de rentrée. Elle est annexée au règlement intérieur de l'école. Ces deux documents accompagnent ce compte-rendu et sont soumis à la signature des parents d'élèves afin de s'assurer qu'ils ont bien pris connaissance de leur contenu.

2.3. Les actions et projets pédagogiques 2016 / 2017

- «LES TRACES» Cette année, l'équipe enseignante a choisi de travailler autour de ce thème. Il concerne l'équipe enseignante dans sa totalité et permet de s'inscrire dans la dynamique d'un parcours artistique et culturel faisant lui aussi partie du projet d'école.
- PARCOURS ARTISTIQUES ET CULTUREL (spectacles sorties)
 - À l'école
 - Pour tous : vendredi 2 décembre « le petit bonhomme de pain d'épice ». 4€50 par enfant à la charge de la coopérative scolaire.
 - Pour tous : mardi 21 mars « la ballade de Justin ». 4€60 par enfant à la charge de la coopérative scolaire.
 - Pour les GS : la conférencière Pascale BLUM vient animer des ateliers dans les classes des grandes (pas de date pour l'instant, la réservation est en cours).
 - À l'extérieur
 - Pour les MS : l'exposition « *Espèces d'ours !* » à la Grande Galerie de l'Évolution» (pas de date pour l'instant, la réservation est en cours).
 - Pour les PS : une sortie avec les PS n'est envisageable qu'en car. La mairie peut financer un car pour l'école par année. Pour que tous les enfants de PS

puissent sortir, il faut 2 cars. La FCPE propose de financer ce 2^{ème} car en s'aidant par exemple des bénéficiaires d'une vente de gâteaux. Une réflexion sur ce projet est en cours. Si elle aboutit les enseignantes de PS aimeraient emmener les enfants visiter un zoo ou le musée BOURDELLE par exemple.

3. LA VIE SCOLAIRE

3.1. La coopérative scolaire

La coopérative scolaire permet grâce à plusieurs sources de financement (ristournes sur la vente de photographies scolaires, participation des familles) de réaliser les projets pédagogiques de l'année scolaire. Renouvellement de quelques vélos en 2014/15, achat d'un chariot à tapis pour la salle de motricité et de matériel de motricité en 2015/16. Chaque classe bénéficie d'une même somme pour faire ses achats propres de petit matériel, livres et fournitures.

La coopérative présente actuellement un solde positif d'environ 7000 €. Les dons des parents en cette rentrée ont été de 5238,40 €. Les dons en cette première période sont toujours importants car beaucoup de parents donnent pour l'année.

3.2. Les Activités Péri Educatives (ARE)

Sandrine SCHAREN est Référent Educatif Ville (REV). Elle organise :

- La pause méridienne :
 - Concerne 200 enfants encadrés par les surveillants d'interclasse et les ASEM (100 enfants MS6-GS3-PS1, 2 et 3 mangent au premier service, les 100 autres au second). Il y a maintenant également 2 services le mercredi.
 - Le tableau des ASEM et animateurs est affiché dans le hall.
 - Les parents de la FCPE demandent si 3 d'entre eux pourraient s'inscrire pour un repas. La demande doit être faite auprès de la directrice.
- Des ateliers ont lieu pendant la pause méridienne : espace premier livre
- 2 fois 1h30 d'activités éducatives gratuites les mardis et vendredi de 15h à 16h30.
 - Concernent 200 enfants. Les groupes sont organisés par classe. Il y a 2 référents pour chaque classe. L'organisation est affichée sur le panneau extérieur. 2 associations participent : « Coutumes d'ici et d'ailleurs » et « Dynamique sport ».
- Le goûter récréatif :
 - 75 à 80 enfants fréquentent le goûter récréatif encadrés par 6 animateurs.
- Le centre de loisirs le mercredi après midi (sur inscription):

Concerne 80 enfants. Trois grands projets cette année.

- Costumes et défilé
- Choral
- Jardin pédagogique

3.3. Les exercices d'évacuation ou de confinement (PPMS)

Le premier exercice d'évacuation a eu lieu le 13 septembre 2016 et s'est parfaitement bien déroulé.

Le premier exercice de PPMS alerte attentat a eu lieu le 4 octobre 2016. Il s'agissait pour les enfants de se cacher dans leur classe (sous les tables, derrière les rideaux, ...) et de faire le silence quelques instants. Pour les préparer les enseignants avaient lu l'album de Corentin « Patatras » qui raconte comment les lapins se cachent dans leur terrier/maison pour préparer l'anniversaire du loup. Un compte rendu a été remis à l'Inspectrice de circonscription et au chef de la CASPE. Il est annexé à ce compte rendu.

3.4. Les ateliers du soir pour les MS et GS

- **Association ACCORD pour la FCPE**
Eveil à la Danse ÉD (intervenante Anne-Cécile DOUILLARD dans le réfectoire élém)

Créatifs et couture CC (intervenante Véronique HERMAS dans sa classe)
Eveil Musical ÉM (intervenante la salle annexe MS6)

• **APE**

Théâtre TH (intervenante Sophie CIAUDO)

	Lundi		Mardi			Jeudi		vendredi	
16h30 → 17h30	ÉD	CC	TH			CC		ÉM	
17h30 → 18h30	ÉD	CC	TH			CC		ÉM	

- de 16h30 à 17h30 : les enfants apportent leur goûter et le mangent avec l'intervenant de l'atelier ;
- de 17h30 à 18h15 (les enfants sont inscrits au goûter de l'école et participent aux activités périscolaires avant l'atelier, ou bien ils reviennent à l'école pour 17h30)

La directrice et la REV demande une réunion des acteurs des ateliers du soir pour une mise au point concernant particulièrement la présence des parents dans l'école, l'organisation des inscriptions de la signature des conventions, des assurances...

4. CADRE DE VIE

4.1. Les travaux

Prévus :

Pose de polyane sur verrière de la salle de motricité (en co-activité) pendant les vacances de la Toussaint.

À prévoir:

- Réfection de la jonction entre bâtiment historique et nouveau bâtiment (infiltrations de plus en plus importantes visibles sur les murs de l'escalier et des paliers)
- Insonorisation préau, motricité (cantine ?)

5. DATES DES PROCHAINS CONSEILS D'ECOLE

La réunion du prochain conseil d'école est proposée le jeudi 23 mars à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le secrétaire de séance,
Karim MZOUGH

La présidente du Conseil d'Ecole,
Sophie Rachel CASTAGNAC

• Documents joints:

- Règlement intérieur de l'école maternelle Grands Champs 2016-2017
- Charte de la laïcité
- Annexe 9 du PPMS et compte rendu de l'alerte PPMS de novembre
- Un reçu à signer par les représentants légaux de l'enfant signifiant que ces documents ont bien été lus et à remettre à l'enseignant(e).

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager
aux élèves les valeurs de la République.*

••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

1 | La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

3 | La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les **protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une **culture commune et partagée**.

8 | La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le **sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

12 | Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



MINISTRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Écoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
FRANCE BLEU 107.1 FM

FREQUENCE France Info : 105.5 FM
FREQUENCE France Inter : 87.8 FM

N'allez pas chercher votre enfant à l'école
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu
dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux.
Laissez les libres pour que les secours
puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives
n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par
exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Selon les circonstances consulter:

- la page d'accueil du site internet de l'académie de Paris: www.ac-paris.fr
- les réseaux sociaux sur les comptes officiels du rectorat de Paris



facebook : [paris.académie](https://www.facebook.com/paris.académie)



G+ : Académie de Paris



Twitter : [@Académie_Paris](https://twitter.com/Académie_Paris)

A retourner à l'enseignant après signature. Merci.

Nom, prénom et classe de l'enfant:

Je, soussigné _____ père mère représentant légal,

- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école ;

- déclare avoir pris connaissance de la charte de la laïcité ;

- déclare avoir pris connaissance de l'annexe 9 du PPMS.

Fait à _____, le _____

Signature(s)

Ecole Maternelle 12, rue Grands Champs Tél : 01 43 73 13 49 - ce.0751313V@ac-paris.fr

Synthèse de l'exercice : points positifs et points à améliorer

1. Déroulement :

Il n'y a pas, dans l'école de moyen permettant une alerte générale.

La directrice passe donc dans chacune des classes et prononce le mot de déclenchement choisi (sur temps scolaire ET périscolaire): « PATATRAS » (extrait de l'album éponyme de CORENTIN).

Pendant que les enfants se cachent (dans les coins, sous les tables, dans le dortoir, ...), les enseignants ont pensé à (ou il leur a été rappelé de) :

- Fermer la porte, la bloquer avec un meuble,
- Eteindre la lumière,
- Mettre portable en silencieux
- Appeler le 17.
- Puis ils ont veillé à ce que chacun soit bien caché, avec l'aide de l'ASEM, de l'AVS pour les enfants les plus fragiles, ont rassuré certains et ont demandé le silence absolu

2. Points positifs

- Les enfants ont bien enregistré qu'ils doivent se cacher quand ils entendent « PATATRAS ».

3. Points à améliorer

- L'installation d'une alerte par signal lumineux semble la meilleure option. Elle pourrait être déclenchée de plusieurs endroits (loge, hall, bureau direction, ...) par un bouton hors de portée des enfants.
- La plupart des salles de classe sont peu propices à cet exercice : peu de cache sinon sous les tables (mais les chaises sont très bruyantes à déplacer).
- Les meubles qui peuvent être glissés contre la porte ne permettent pas de la « barricader » solidement, et puisqu'il y a d'autres moyens de pénétrer dans la classe (souvent deux autres portes), ils empêcheront la fuite rapide. Des cales mobiles au sol pourraient être un meilleur moyen de bloquer et débloquer rapidement.

